

## 8 MAI : LA REPUBLIQUE N'A PAS A MONTER AU CIEL POUR HONORER SA MEMOIRE

La nouvelle est tombée : au nom d'une pseudo-égalité des jours fériés, le gouvernement propose de supprimer deux jours chômés, dont le 8 mai, journée de la victoire sur le nazisme et le lundi de Pâques, fête religieuse chrétienne. Nous n'avons rien contre la rationalisation du calendrier. Mais nous avons tout contre l'amnésie nationale organisée.

Mettre sur le même plan une commémoration républicaine majeure, ancrée dans l'histoire, dans le sang versé, dans la lutte contre le totalitarisme et l'antisémitisme, avec une fête religieuse aux origines célestes qui par nature ne concerne qu'une partie de la population, c'est confondre la Résistance avec la Résurrection, et la mémoire collective avec le dogme.

Faut-il le rappeler ? Le 8 mai 1945 n'est pas une croyance. C'est la victoire de l'humanité sur la barbarie, la fin d'un conflit mondial, le triomphe de la démocratie sur le nazisme. Supprimer ce jour-là au nom de l'égalité, c'est comme raser un monument aux morts pour ne pas faire de jaloux.

La République mérite mieux que ce nivellement par le sacré.

Une meilleure idée ? Oui : supprimer plutôt l'Ascension ! Soyons cohérents. Si deux jours doivent disparaître, nous proposons que l'on supprime le lundi de Pâques, ce que le gouvernement envisage déjà, et le jeudi de l'Ascension, fête religieuse dont la grande majorité des Français ignorent jusqu'à l'objet. Est-ce une montée au ciel, la remise en fonctionnement d'un ascenseur en panne ?

Cette option présente au moins deux avantages. Elle préserve la hiérarchie républicaine des valeurs en respectant la mémoire collective. Elle évite de mettre sur le même plan le civisme universaliste et la théologie.

Plutôt que de sacrifier le 8 mai sur l'autel d'un faux équilibre entre les cultes et la République, tranchons clairement. On garde la mémoire commune, on allège le calendrier religieux. On supprime les cloches de Pâques, pas celles qui sonnèrent la Libération.

*Unité Laïque est une association qui a pour objet la défense, la promotion et le développement de la laïcité et des principes républicains en France, dans l'Union européenne et dans les instances internationales et supranationales. Elle attache une importance particulière au maintien et au respect de la laïcité dans les institutions de l'État et dans les collectivités territoriales. Elle œuvre à l'unité des laïques.*